

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 septembre 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-09-473 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-474 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE.

- Je, Johanne Anderson, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2019-982 sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Johanne Anderson, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-09-475 DON À LA CORPORATION LES MARMITONS DE MERCIER. ORDINATEUR, IMPRIMANTE ET DON EN ARGENT.

CONSIDÉRANT la crise actuelle liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'initiative spontanée des citoyens, bénévoles, élus, fonctionnaires et commerçants de la Ville de Mercier afin que soit préparés et livrés des repas gratuitement aux personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT la création de la corporation Les Marmitons de Mercier;

CONSIDÉRANT que la Ville n'est plus liée à cette Corporation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil fasse don à la corporation Les Marmitons de Mercier d'un ordinateur et d'une imprimante;
- QUE ce Conseil accorde également une aide financière de 10 000 \$ à la corporation les Marmitons de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-476 TRANSFERT DES REVENUS ET DÉPENSES. LES MARMITONS DE MERCIER.

CONSIDÉRANT la crise actuelle liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'initiative spontanée des citoyens, bénévoles, élus, fonctionnaires et commerçants de la Ville de Mercier afin que soit préparés et livrés des repas gratuitement aux personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT la création de la corporation Les Marmitons de Mercier;

CONSIDÉRANT que la Ville n'est plus liée à cette Corporation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil transfère le reliquat des revenus et dépenses attribuables aux Marmitons de Mercier à la corporation Les Marmitons de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-477 ENTENTE. AUTORISATION DE SIGNATURE. PRÊT D'ÉQUIPEMENT. LES MARMITONS DE MERCIER.

CONSIDÉRANT la crise actuelle liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'initiative spontanée des citoyens, bénévoles, élus, fonctionnaires et commerçants de la Ville de Mercier afin que soit préparés et livrés des repas gratuitement aux personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT la création de la corporation Les Marmitons de Mercier;

CONSIDÉRANT que la Ville n'est plus liée à cette Corporation;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, et le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville une entente de prêt pour une remorque réfrigérée et un congélateur avec la corporation Les Marmitons de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-478 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES. CONFIRMATION. CAMION AUTOPOMPE.

Le Conseiller Philippe Drolet dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2019-02-INC;

CONSIDÉRANT que des dépenses non prévues au devis ont été effectuées afin d'ajouter une échelle portative et des radios de communication;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été effectuées auprès de deux fournisseurs pour chacun de ces items;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil confirme une dépense supplémentaire au contrat 2019-02-INC au montant de 10 880.14 \$ à l'exclusion des taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-479 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT. PARC CANIN

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement sur l'utilisation des parcs canins sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-09-480 CRÉATION DE POSTE. CONSEILLER(ÈRE) EN RESSOURCES HUMAINES.

CONSIDÉRANT l'analyse approfondie de la structure des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la création d'un poste cadre intermédiaire de conseiller(ère) - ressources humaines.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-481 ADOPTION. RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT DE NUIT

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 8 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 94-604-11, lequel modifie le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-482 NOMINATION. CHEF AUX OPÉRATIONS TEMPORAIRE

Le Conseiller Philippe Drolet dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT la vacance temporaire d'un poste de chef aux opérations depuis janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste qui a eu lieu du 12 au 25 mai 2020;

CONSIDÉRANT que quatre candidats ont été rencontrés en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service de sécurité incendie et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil procède à nomination de monsieur Luc Cuillerier à titre de chef aux opérations temporaire à la direction du service de sécurité incendie;
- QUE cette nomination soit effective immédiatement;

- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe D2, échelon 4;
- QUE le directeur général, monsieur René Chalifoux, soit autorisé à signer le contrat de travail;
- QUE la nomination soit conditionnelle à la vérification des références.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 10.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 14.

2020-09-483 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 16.

ADOPTÉE à l'unanimité